



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Occupation temporaire de postes d'amarrage
en vue de l'exploitation d'une activité économique

Port de Beaulieu Plaisance

Avis de publicité

I. Objet

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), la Métropole organise une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une convention d'occupation d'un poste d'amarrage sur le plan d'eau du port de Beaulieu Plaisance en vue de l'exploitation d'une activité économique.

II. Localisation des emplacements et informations relatives au domaine

- Autorité gestionnaire : Métropole Nice Côte d'Azur - 5 rue de l'Hôtel de Ville – 06364 NICE CEDEX 4
- Direction concernée : Direction des Activités Portuaires et Maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Site classé : Le domaine mis à disposition se situe sur un site classé. Par arrêté du 30 juin 1972, les parties du domaine public et privé maritime de l'Etat, sur une largeur de 500 m depuis la limite terrestre, délimitées notamment sur la commune de Beaulieu-sur-Mer ont été classées. Le site est un espace protégé d'importance nationale, la conservation revêt de ce fait un intérêt général.
- Domaine public concerné : L'activité se situe sur le plan d'eau du Port de Beaulieu Plaisance – Boulevard du Maréchal Leclerc - 06310 Beaulieu-sur-Mer.

Numéro de lots	Activité	Nombre de poste d'amarrage	Dimension maximale du navire en mètre	Tirants d'eau maximal en mètre	Catégorie
PE01	Charter : location de navire avec équipage	1	27*7.15	3.50	17
PE02	Charter : location de navire avec équipage	1	27*6.96	3.50	16
PE03	Charter : location de navire avec équipage	1	27*6.96	3.50	16
PE04	Charter : location de navire avec équipage	1	16*4.8	1.70	10
PE05	Charter : location de navire avec équipage	1	12*3.75	1.60	7
PE06	Charter : location de navire avec équipage	1	12*3.75	1.60	7
PE07	Charter : location de navire avec équipage	1	10*3.00	1.40	5
PE08	Plongée sous-marine	1	14*4.50	3.00	8
PE09	Plongée sous-marine	1	10*3.40	1.80	5
PE10	Plongée sous-marine	1	8*3.00	1.40	3
PE11	Location d'un navire	1	8*2.60	1.40	3
PE12	Excursion en mer	1	8*2.60	1.40	3
PE13	Certifications maritimes	1	8*2.60	1.40	3
PE14	Certifications maritimes	1	8*3.00	1.40	3
PE15	Charter à la voile	1	14*4.68	2.50	9

Le plan de zone du plan d'eau est annexé aux documents de la consultation.

Le candidat peut postuler sur toutes les activités de la présente consultation. Toutefois, il ne peut être accordé que quatre autorisations maximums d'occupation du domaine public par candidat parmi tous les lots. Il doit être déposé un dossier par lot candidaté.

En conséquence, en cas de candidatures sur plus de quatre lots, il conviendra de préciser dans chaque offre l'ordre de préférence. Le jury n'est pas lié par l'ordre de préférence sollicité par le candidat.

III. Durée et conditions de l'occupation temporaire du domaine public portuaire

Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du CGPPP, l'occupation du domaine public est temporaire, précaire et révocable dans les conditions prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article R5314-31 du Code des transports, lorsque la disposition privative de postes à quai est consentie à des entreprises exerçant des activités de commerce et de réparation nautiques ou à des associations sportives et de loisirs, la durée d'occupation est accordée jusqu'au **31 décembre 2027**.

L'occupation est consentie à compter de la signature de la convention soit courant du **mois de janvier 2023**.

L'occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle composée cumulativement d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe correspond au tarif d'outillage public consultable sur le site internet au lien suivant : <https://beaulieu.portsdazur.org>.

Le montant de la part fixe de la redevance est calculé tous les ans selon le tarif applicable au 1^{er} janvier de l'année correspondante.

La part variable correspond à un coefficient appliqué au chiffre d'affaires annuel hors taxes perçu par le bénéficiaire à l'occasion de cette occupation. Ledit coefficient appliqué est de **1,5%**.

L'occupant devra se conformer aux conditions d'occupation imposées par l'autorité portuaire, et particulièrement aux règlements général et particulier de police applicable sur le port.

IV. Critères de jugement des offres

Le jugement des offres des candidats se fera en fonction des critères suivants qui sont détaillés et pondérés dans la note d'organisation de la consultation qui vous sera transmise selon les modalités visées à l'article V :

- La qualité du projet proposé et business plan
- La mise en œuvre d'une démarche de développement durable

V. Modalités de retrait et contenu du dossier de la consultation

Les documents de la consultation sont à retirer **au choix** :

- En main propre, à la capitainerie du port de Beaulieu Plaisance : Boulevard Maréchal Leclerc – 06310 Beaulieu-sur-Mer du lundi au vendredi suivant les horaires d'ouverture.
- Par voie électronique, à l'adresse mail : portsdazur@nicecotedazur.org

Les documents de la consultation comprennent le présent avis, une note d'organisation de la consultation et un projet de convention d'occupation dans lesquels figurent notamment :

- La description des espaces mis à disposition et les modalités d'exploitation ;
- Les modalités de remise des offres ;
- Les conditions de participation ainsi que les critères de sélection des offres

Visite des lieux

La Métropole Nice Côte d'Azur organisera une visite des lieux. **Cette visite est obligatoire.** Ainsi, les candidats seront réputés avoir une parfaite connaissance des lieux. Au terme de la visite, un procès-verbal contradictoire sera dressé et signé par l'autorité portuaire et le candidat. **Le procès-verbal devra figurer dans le dossier de candidature du candidat à la remise de son offre.**

La visite des postes aura lieu le mardi 13 décembre 2022 à 10h00.

VI. Modalités de remise des offres

Les modalités de remise et le contenu des dossiers de candidature sont précisés dans la note d'organisation de la consultation qui vous sera transmise selon les modalités susvisées à l'article V.

Le dossier de candidature visé doit être remis **au choix** :

- En main propre, à la capitainerie du port de Beaulieu Plaisance : Boulevard Maréchal Leclerc – 06310 Beaulieu-sur-Mer du lundi au vendredi suivant les horaires d'ouverture.
- Par voie électronique, à l'adresse mail : soucou.deivarayane@nicecotedazur.org
- Par voie postale en R.A.R adressé à : Le Bureau de Port - la Capitainerie du Port de Beaulieu Plaisance boulevard Maréchal Leclerc - 06310 Beaulieu-sur-Mer.

Date limite de **retrait du dossier de la consultation** : **12 décembre 2022 à 16h30.**

Date limite de **remise des offres** : **13 janvier 2022 à 16h30.** Pour les dossiers transmis par courrier, le cachet de la poste fera foi.

Tout dossier réceptionné au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considéré comme nul et non avenu.
